

Analyse d'impact
sur les émissions
de GES et l'économie

Plan pour une
**économie
verte 2030** 

**Plan de mise en œuvre
2026-2031**



Analyse d'impact
sur les émissions
de GES et l'économie

Plan pour une
économie
verte 2030 

**Plan de mise en œuvre
2026-2031**

Juin 2026

Cette publication a été réalisée par le ministère des Finances
et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs.

Plan pour une économie verte 2030 – Plan de mise en œuvre 2026-2031
Analyse d'impact sur les émissions de GES et l'économie

Dépôt légal – Juin 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-03823-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2026

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction	3
1. Cible de 2035 : où en sommes-nous?.....	5
1.1 Des réductions déjà observables	6
1.2 Une réduction des émissions de 32 % par rapport à 1990	7
1.3 Actions définies et financées : 82 % de l'effort à réaliser pour atteindre la cible	8
1.4 Réduction des émissions de GES par secteur	9
2. Effet sur l'économie	11
Conclusion	13
Annexe 1 : Principaux risques influençant l'évolution réelle des émissions ...	15
Annexe 2 : Liste des actions modélisées dans le scénario de référence	17

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Estimation des réductions d'émissions de GES du Québec en 2035.....	1
GRAPHIQUE 2	Émissions de GES du Québec en 1990 et objectifs de réduction	3
GRAPHIQUE 3	Évolution récente des émissions de GES et projection pour 2024	6
GRAPHIQUE 4	Trajectoire d'émissions de GES au Québec selon les actions définies et financées	7

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Réductions nécessaires pour atteindre la cible de 2035 sur le territoire du Québec	8
TABLEAU 2	Projection des émissions de GES selon les actions définies et financées – Scénario de référence	9
TABLEAU 3	Impacts économiques en 2035 des plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030	11
TABLEAU 4	Principales actions définies et financées qui sont modélisées dans le scénario de référence	17

SOMMAIRE

En janvier 2026, le gouvernement a annoncé qu'il fixait la cible de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) à 37,5 % en 2035 par rapport au niveau de 1990, plutôt qu'en 2030.

- Ce changement s'inscrit dans une approche pragmatique et équilibrée, qui conjugue l'économie et la lutte contre les changements climatiques, dans un contexte d'incertitude économique et politique mondiale importante.

Pour répondre à cet engagement, le gouvernement met en place des actions pour soutenir l'ensemble de la société afin qu'elle réduise ses émissions de GES et s'adapte aux changements climatiques.

Dans le but de suivre les progrès réalisés et d'identifier les mesures les plus efficaces et les moins coûteuses pour l'économie, le gouvernement met à jour chaque année ses projections, en s'appuyant sur les informations les plus récentes et en considérant l'évolution des technologies.

Les investissements réalisés par le Québec ces dernières années commencent à porter fruit. Selon des données préliminaires, il est estimé que le niveau d'émissions de GES au Québec s'est établi à 77,5 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt) en 2024, soit une diminution de 4,3 Mt par rapport au récent sommet observé en 2019.

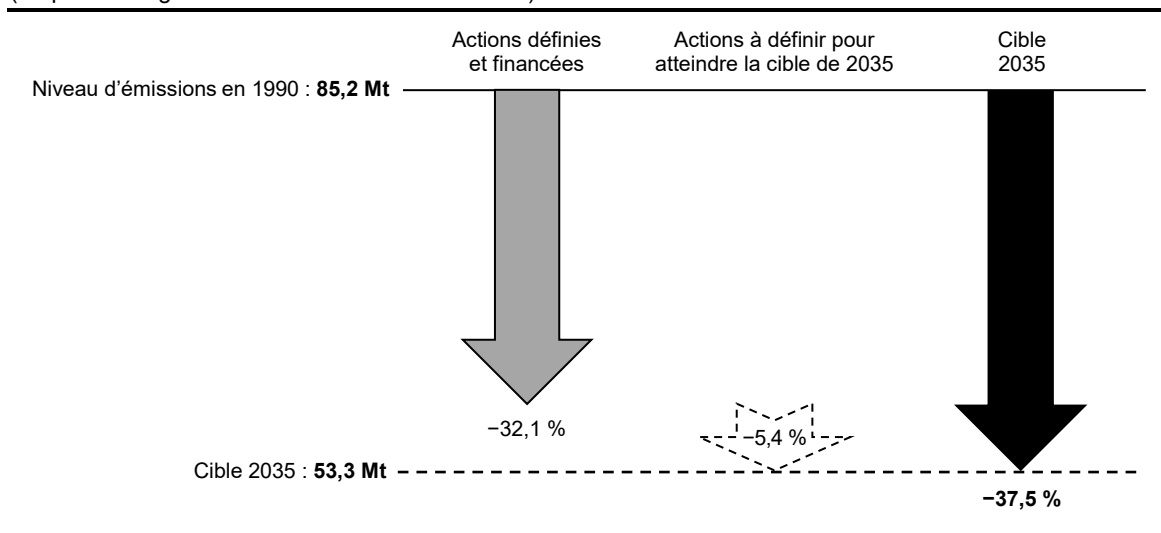
Cette tendance devrait se poursuivre au cours des années suivantes. Sur la base des actions définies et financées, il est estimé que les émissions de GES atteindront 57,8 Mt en 2035.

Ce niveau d'émissions représente une diminution de 32 % par rapport à celui de 1990 et correspond à 82 % des réductions requises pour atteindre la cible au Québec en 2035, comparativement à un scénario sans actions climatiques. Au cours des prochaines années, le Québec poursuivra ses efforts en vue d'atteindre sa cible en 2035.

En plus de réduire les émissions de GES et de favoriser l'adaptation du Québec aux changements climatiques, il est estimé que les actions définies et financées dans le Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030 auront un effet positif de 1,9 milliard de dollars sur le PIB réel en 2035, contribuant ainsi à accroître la richesse des Québécois.

GRAPHIQUE 1

Estimation des réductions d'émissions de GES du Québec en 2035 (en pourcentage des émissions de GES de 1990)



Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

INTRODUCTION

Le Québec vise une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % en 2035 par rapport au niveau de 1990.

Pour atteindre ses objectifs climatiques, le Québec a mis en place le Plan pour une économie verte 2030, lequel s'appuie sur :

- le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), qui met un prix sur le carbone et qui couvre près de 80 % des émissions de GES du Québec;
- le réinvestissement des revenus du SPEDE versés au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), pour financer les mesures des plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030;
- d'autres lois, règlements, politiques et actions du gouvernement du Québec, notamment dans les secteurs des transports, des bâtiments et de l'industrie.

Ces actions s'ajoutent à celles mises en place par le gouvernement fédéral, les municipalités, le secteur privé et l'ensemble de la population.

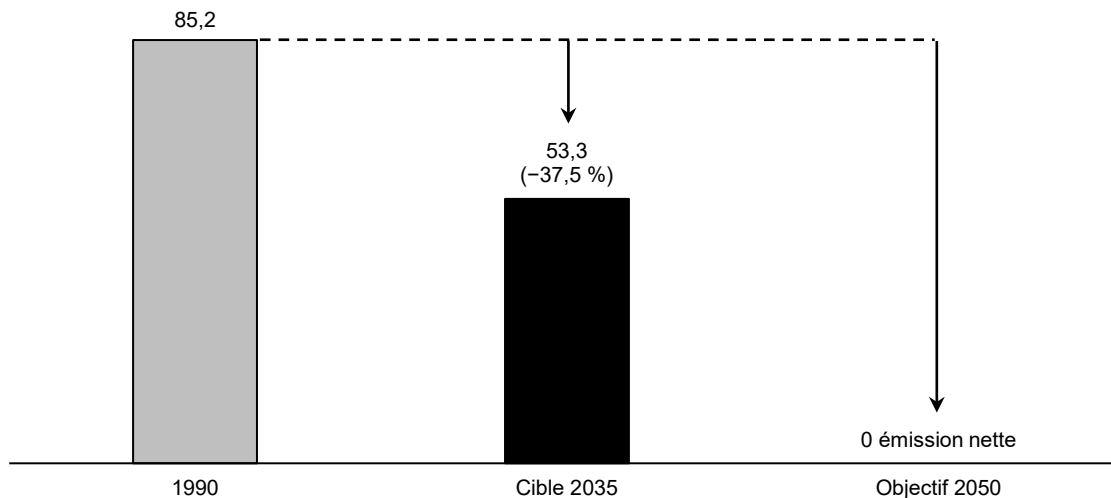
Le gouvernement est également pleinement engagé à atteindre la carboneutralité (émissions nettes nulles) à l'horizon 2050.

Chaque année, le gouvernement du Québec procède à une mise à jour de ses projections concernant les émissions de GES et l'économie.

Cet exercice lui permet d'évaluer la progression vers l'atteinte de la cible et d'identifier, en s'appuyant sur les informations les plus récentes disponibles, les stratégies permettant d'atteindre ses objectifs climatiques de la manière la plus efficace et la moins coûteuse pour l'économie.

GRAPHIQUE 2

Émissions de GES du Québec en 1990 et objectifs de réduction (en millions de tonnes équivalent CO₂ et réduction par rapport à 1990)



Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

Scénarios réalisés pour les analyses d'impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'économie

Pour appuyer la prise de décision en matière de lutte contre les changements climatiques et informer le public, plusieurs simulations sont réalisées, dont :

- une projection des émissions selon un scénario de référence, qui inclut l'effet des actions définies et financées pour lutter contre les changements climatiques;
- une projection selon un scénario théorique illustrant l'évolution des émissions, principalement selon la croissance de l'économie et l'évolution tendancielle des technologies, en l'absence d'actions pour lutter contre les changements climatiques.

Ces scénarios reposent sur les informations les plus récentes disponibles au 6 mars 2026, incluant les prévisions économiques et financières du budget 2026-2027.

Le scénario de référence : projection des émissions de GES du Québec selon les actions mises en place pour lutter contre les changements climatiques

Le scénario de référence tient compte des actions définies et financées pour lutter contre les changements climatiques depuis 2021. Il permet au gouvernement d'évaluer l'impact de ces actions sur la réduction des émissions de GES et sur l'économie.

La projection illustre principalement les effets au Québec :

- du signal de prix du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)¹;
- des mesures budgétaires pour lesquelles un financement est prévu dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030²;
- des lois et règlements entrés en vigueur depuis la mise en place du Plan pour une économie verte 2030 en 2021, ainsi que des actions des autres administrations publiques.

Les modèles utilisés tiennent compte notamment des interrelations entre le SPEDE et les autres actions mises en place, ce qui permet d'éviter le double comptage dans les réductions d'émissions de GES.

- Ils permettent aussi de déterminer le moment et l'ampleur de l'adoption de technologies moins émissives, comme l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques.

Comparaison avec un scénario théorique en l'absence d'actions climatiques du gouvernement

Plusieurs facteurs influencent l'évolution des émissions de GES du Québec.

- Certains d'entre eux, comme la croissance économique et démographique, exercent une pression à la hausse sur les émissions, alors que d'autres, comme le progrès technologique et les actions mises en place par les gouvernements, exercent plutôt une pression à la baisse.

Ainsi, pour estimer la réduction des émissions de GES et l'impact économique attribuables aux actions de lutte contre les changements climatiques, il est nécessaire de séparer les effets découlant des actions du gouvernement de ceux provenant de l'évolution de l'économie.

Pour ce faire, un scénario théorique est modélisé pour mesurer quel aurait été le niveau de l'économie et des émissions de GES si les actions du gouvernement (ex. : SPEDE, mesures budgétaires et réglementations) n'avaient plus cours depuis 2021, soit l'année où le Plan pour une économie verte 2030 est entré en vigueur.

La comparaison du scénario de référence avec le scénario sans actions climatiques permet d'isoler l'effet des actions du gouvernement de l'effet des autres facteurs ayant une incidence sur l'évolution des émissions de GES et de l'économie.

1 L'impact des actions définies et financées sur les émissions de GES inclut l'effet des modifications envisagées dans les règles de fonctionnement du SPEDE, qui sont en cours de développement.

2 Il est supposé que les actions prévues se poursuivent sur la période 2031-2035, selon des paramètres semblables à ceux du PMO 2026-2031.

1. CIBLE DE 2035 : OÙ EN SOMMES-NOUS?

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été faits afin de progresser vers l'atteinte de la cible de réduction d'émissions de GES en 2030.

Toutefois, l'atteinte de cette cible aurait nécessité que l'ensemble de la société accélère ses efforts de lutte contre les changements climatiques. Cela aurait représenté un risque pour l'économie, dans un contexte où le Québec est confronté à une incertitude économique et politique importante, à l'instar d'autres administrations dans le monde.

Ainsi, le gouvernement a annoncé en janvier 2026 qu'il fixait cette cible à 37,5 % en 2035 par rapport au niveau de 1990, plutôt qu'en 2030.

Cette incertitude à l'échelle mondiale s'est manifestée de différentes façons. Par exemple :

- le prix du carbone a temporairement diminué dans le marché commun du carbone du Québec et de l'État de Californie, ce qui a entraîné une baisse des revenus du FECC, lequel finance les mesures budgétaires prévues dans les plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030;
- les entreprises ont réduit leurs investissements, ce qui a ralenti la mise en place de projets de réduction des émissions de GES dans le secteur industriel;
- la rupture dans les politiques américaines de lutte contre les changements climatiques a entraîné un ralentissement dans le développement et le déploiement de technologies de réduction des émissions, ce qui pourrait avoir un effet à la hausse sur les coûts liés à la transition climatique.

De plus, plusieurs partenaires économiques du Québec ont réduit l'ambition de leurs actions et de leurs engagements de réduction des émissions de GES.

- En avril 2025, le gouvernement fédéral a aboli sa taxe carbone sur la distribution de carburants et de combustibles utilisés par les ménages et les petites et moyennes entreprises.
- En novembre 2025, l'Ontario a annoncé son intention de mettre fin à son obligation d'établir des objectifs de réduction de ses émissions de GES et de préparer un plan d'action en matière de changements climatiques.

Le Québec demeure cependant résolument engagé dans l'atteinte de ses objectifs climatiques. Il adopte une approche pragmatique, équilibrée et responsable, qui conjugue l'économie et la lutte contre les changements climatiques.

1.1 Des réductions déjà observables

Depuis 2021, 7,7 milliards de dollars ont été investis dans l'économie du Québec afin de réduire les émissions de GES, d'adapter le Québec aux impacts des changements climatiques et de soutenir la transformation de la société et de l'économie.

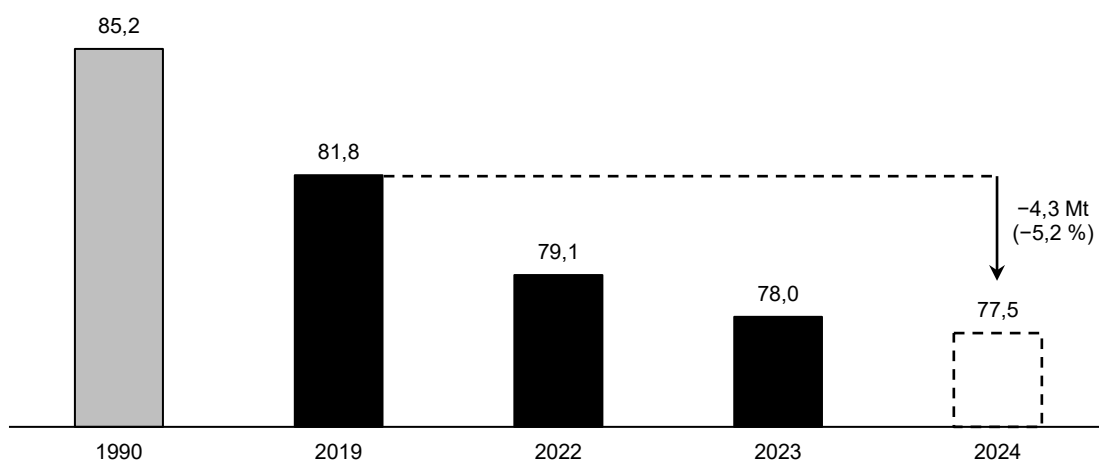
Le Québec commence à récolter les fruits de ses actions de lutte contre les changements climatiques.

- Selon des données préliminaires, le niveau d'émissions de GES s'est établi à 77,5 Mt en 2024¹, soit une diminution de 4,3 Mt (5,2 %) par rapport au récent sommet de 2019².

La tendance baissière observée depuis 2019 devrait se poursuivre au cours des prochaines années, sous l'effet des actions mises en place au Québec pour lutter contre les changements climatiques.

GRAPHIQUE 3

Évolution récente des émissions de GES et projection pour 2024 (en millions de tonnes équivalent CO₂)



Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

¹ L'estimation pour l'année 2024 est préliminaire. Elle a été réalisée à l'aide des informations disponibles au 6 mars 2026. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs publiera, vers la fin de l'année 2026, l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2024.

² L'année 2019 est utilisée comme point de comparaison, puisque les données concernant les années 2020 et 2021 incluent les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le niveau d'émissions de GES.

1.2 Une réduction des émissions de 32 % par rapport à 1990

L'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % sur le territoire du Québec nécessiterait un niveau d'émissions de 53,3 Mt en 2035.

Selon les modélisations réalisées, il est estimé que les émissions de GES au Québec se situeront à 57,8 Mt en 2035, sous l'effet des actions définies et financées en matière de lutte contre les changements climatiques (scénario de référence)³.

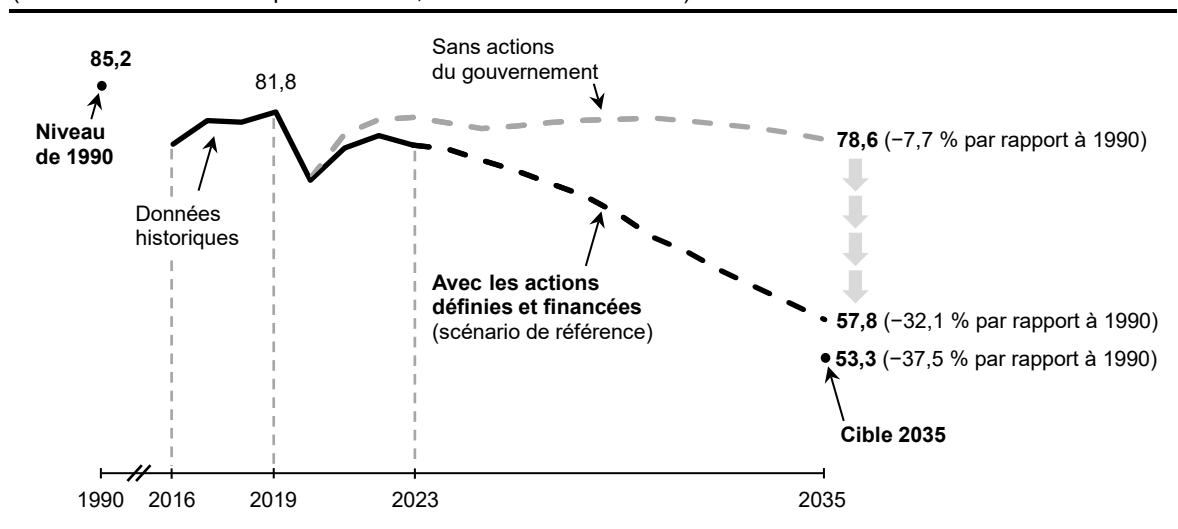
— Cela représente une réduction de 32,1 % par rapport à 1990 sur le territoire du Québec.

En comparaison, sans actions du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques, il est estimé que le niveau d'émissions de GES au Québec atteindrait plutôt 78,6 Mt en 2035.

— En effet, différents facteurs peuvent influencer l'évolution tendancielle des émissions de GES, tels que la croissance de la population, la hausse de la production des entreprises, les progrès en matière d'efficacité énergétique ou encore le remplacement des équipements dans les entreprises par des technologies plus récentes.

GRAPHIQUE 4

Trajectoire d'émissions de GES au Québec selon les actions définies et financées (en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

³ Une description des scénarios est présentée dans l'encadré de la page 4. Les principaux risques associés aux scénarios de projection et la liste des actions définies et financées sont présentés en annexe. Les tableaux des résultats détaillés des modélisations, ainsi qu'une description des modèles employés pour réaliser les simulations, sont disponibles sur la [page du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030](#).

1.3 Actions définies et financées : 82 % de l'effort à réaliser pour atteindre la cible

Selon les estimations, l'effort à réaliser en 2035 pour atteindre la cible de réduction des émissions de GES représente 25,3 Mt.

- Cette estimation correspond à l'écart entre le niveau estimé des émissions en 2035 en l'absence d'actions climatiques (78,6 Mt) et le niveau de la cible de 2035 (53,3 Mt).

Or, il est estimé que les actions définies et financées dans le Plan de mise en œuvre 2026-2031 (scénario de référence) entraîneront des réductions de 20,8 Mt au Québec en 2035 par rapport à un scénario sans actions climatiques du gouvernement.

- Les actions définies et financées représentent ainsi 82 % de l'effort à réaliser pour atteindre la cible.

Ces réductions découlent :

- du signal de prix du SPEDE, qui incite les ménages et les entreprises sur le territoire du Québec à des changements de comportements (9,3 Mt)⁴;
- des mesures budgétaires et réglementaires ainsi que des autres initiatives définies et financées dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031, ou dont la mise en œuvre est prévue dès cette année (11,5 Mt).

Les réductions manquantes pour atteindre la cible, soit 4,5 Mt, pourraient provenir d'autres initiatives en cours de développement ou à définir⁵.

TABEAU 1

Réductions nécessaires pour atteindre la cible de 2035 sur le territoire du Québec

	En millions de tonnes équivalent CO ₂	En pourcentage de l'effort à réaliser
Émissions sans actions du gouvernement	78,6	—
Cible 2035 (-37,5 % par rapport à 1990)	53,3	—
Effort à réaliser	25,3	—
Actions définies et financées		
Signal de prix du SPEDE	-9,3	37
Mesures budgétaires et réglementations	-11,5	45
Sous-total – Actions définies et financées	-20,8	82
Actions additionnelles à définir	-4,5	18
Écart avec la cible de 2035	—	100

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

⁴ Ces réductions sont réalisées au Québec. Elles sont donc différentes des achats de droits d'émission par les distributeurs de carburants et de combustibles et les grandes entreprises industrielles du Québec dans le marché du carbone commun avec la Californie.

⁵ Les réductions manquantes pour atteindre la cible pourraient être plus faibles ou plus élevées, selon les achats et ventes de droits d'émission des entreprises du Québec et de la Californie dans le marché du carbone commun. En effet, le flux net des échanges de droits d'émission entre les deux administrations permet à celle qui en importe de tenir compte de ce résultat dans l'atteinte de sa cible de réduction (achats nets de réduction), alors que celle qui en exporte doit les déduire de son bilan (ventes nettes de réductions).

1.4 Réduction des émissions de GES par secteur

Il est estimé que les actions définies et financées dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030 permettront de réduire les émissions de GES totales du Québec de 20,8 Mt en 2035, par rapport à un scénario sans actions climatiques du gouvernement.

La contribution à l'effort de réduction varie d'un secteur à l'autre, selon leur part dans les émissions totales et l'accessibilité des technologies de réduction.

- Le secteur des **transports** représente 48,9 % des réductions, sous l'effet de la poursuite de l'adoption des véhicules électriques et de la part minimale de carburant renouvelable dans l'essence (15 % des approvisionnements en 2030) et le diesel (10 %).
- L'**industrie** contribue à hauteur de 28,1 % aux réductions, en raison des investissements réalisés avec l'appui de programmes budgétaires tels que ÉcoPerformance et Bioénergies, ainsi que de l'augmentation graduelle de la part de gaz de source renouvelable dans les approvisionnements de gaz naturel au Québec.
- Le secteur des **bâtiments** résidentiels, commerciaux et institutionnels entraîne 14,3 % des réductions, notamment grâce au règlement interdisant le mazout résidentiel ainsi qu'à la poursuite de programmes existants, tels que ÉcoPerformance, Chauffez vert et Valorisation des rejets thermiques.
- Le secteur des **matières résiduelles** constitue 4,3 % des réductions, sous l'effet des mesures de valorisation des matières organiques par biométhanisation et compostage.
- Enfin, 4,3 % des réductions totales ont lieu dans le secteur **agricole**, en raison d'une meilleure gestion des matières fertilisantes azotées, de changements de pratiques et de la réalisation de projets de biométhanisation agricole.

TABLEAU 2

Projection des émissions de GES selon les actions définies et financées – Scénario de référence

(en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)

	Niveau						Réductions prévues en 2035 ⁽¹⁾	
	1990	2019	2023	2024 ^P	2030 ^P	2035 ^P	(en Mt)	(en %)
Transports	27,3	36,0	34,9	35,1	29,0	24,0	10,2	48,9
Industrie ⁽²⁾	33,3	25,3	25,1	24,2	21,0	18,6	5,9	28,1
Bâtiments	10,8	7,8	6,2	6,4	5,8	4,6	3,0	14,3
Matières résiduelles	6,8	4,7	4,1	4,0	4,1	3,6	0,9	4,3
Agriculture	6,9	8,0	7,7	7,7	7,3	7,0	0,9	4,3
TOTAL	85,2	81,8	78,0	77,5	67,3	57,8	20,8	100,0

P : Projection.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des réductions en millions de tonnes en 2035 par rapport à un scénario sans actions climatiques et de la répartition en pourcentage de ces réductions comparativement aux réductions totales estimées dans le scénario de référence par rapport à un scénario sans actions climatiques. Les réductions d'émissions qui auraient été réalisées sans interventions du gouvernement ne sont pas incluses.

(2) Les émissions de ce secteur incluent celles liées à la production et à la distribution d'électricité et de chaleur.

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

2. EFFET SUR L'ÉCONOMIE

Le Plan de mise en œuvre 2026-2031 prévoit des investissements de 8,2 milliards de dollars sur cinq ans, lesquels permettent d'appuyer les ménages, les entreprises et les communautés dans la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Ces sommes contribuent directement à la prospérité du Québec, et ce, de différentes façons.

- Par exemple, le développement du transport collectif et actif profite à l'ensemble de la population, notamment en offrant un moyen de transport à moindre coût, et les investissements réalisés en appui aux entreprises de divers secteurs contribuent à améliorer leur productivité.

Ainsi, il est estimé que les actions définies et financées pour lutter contre les changements climatiques entraîneront une hausse de 1,9 milliard de dollars du PIB réel du Québec en 2035 par rapport à un scénario sans actions climatiques (+0,3 %), sous l'effet :

- d'une hausse de 0,1 milliard de dollars de la consommation des ménages, principalement en raison des retombées positives des investissements réalisés au Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030;
- d'une augmentation des investissements des entreprises de 1,4 milliard de dollars, attribuable à l'achat de technologies de réduction des émissions par les entreprises;
 - En plus de réduire les émissions de GES, ces investissements améliorent la productivité, ce qui contribue à l'accroissement de la richesse collective.
- d'une augmentation de 0,5 milliard de dollars des exportations nettes.
 - En effet, les investissements réalisés dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 soutiennent la compétitivité des entreprises dans le contexte d'incertitude économique actuel.

Cela se traduira par un accroissement de la richesse des Québécois, via un effet à la hausse de 214 \$ sur le PIB réel par habitant en 2035.

TABLEAU 3

Impacts économiques en 2035 des plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030

(en milliards de dollars de 2024 et en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	En milliards de dollars	En pourcentage du PIB
Consommation	0,1	—
Investissement	1,4	0,9
Exportations nettes	0,5	—
Dépenses du gouvernement	—	—
TOTAL – PIB	1,9	0,3
<i>PIB par habitant</i>	<i>214 \$</i>	<i>0,3⁽¹⁾</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Il s'agit des impacts par rapport à un scénario d'absence d'actions climatiques du gouvernement.

(1) Il s'agit de l'impact en pourcentage du PIB par habitant.

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

Des bénéfices additionnels importants pour la productivité, l'économie et la richesse des Québécois

Les investissements du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030 apportent des bénéfices économiques additionnels à ceux présentés dans ce document.

En effet, certaines retombées économiques indirectes de ces investissements ne sont pas incluses dans les modélisations, par exemple le renforcement de la sécurité énergétique du Québec ou l'amélioration de la santé de la population, qui a notamment un effet bénéfique sur la productivité de l'économie.

Des bénéfices pour la santé, la sécurité, la qualité de vie et les finances des ménages

Les investissements réalisés par le gouvernement en transport collectif ont de nombreux effets économiques positifs. Par exemple, en plus de contribuer à la réduction des émissions de GES et de réduire les frais de transport des ménages, ils facilitent les déplacements, réduisent la congestion routière, améliorent la qualité de l'air et favorisent des modes de vie plus sains.

- Cela a notamment une incidence positive sur la santé de la population, ce qui contribue à limiter la hausse des dépenses en santé.

Les investissements visant à s'adapter aux changements climatiques génèrent également des bénéfices importants pour les ménages et les communautés.

- Par exemple, les mesures d'adaptation pour les bâtiments plus vulnérables aux inondations permettent aux ménages de se protéger contre des risques climatiques qui menacent leur sécurité et leurs finances, et le verdissement urbain réduit les effets des épisodes de chaleur extrême sur la santé et la productivité.

Par ailleurs, les investissements gouvernementaux dans la réduction des émissions de GES entraînent une baisse de certains contaminants atmosphériques connus pour avoir une incidence négative sur la santé.

Contribuer à réduire la dépendance du Québec aux importations d'énergies fossiles

De plus, les investissements des plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 permettent au Québec de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, en misant notamment sur la conversion graduelle de l'économie vers l'électricité.

Cela réduit directement l'usage d'énergies fossiles importées, ce qui renforce la sécurité énergétique du Québec et améliore ainsi la résilience de l'économie face aux risques géopolitiques et aux hausses imprévisibles du prix du pétrole sur les marchés internationaux.

CONCLUSION

Le Québec est résolument engagé à atteindre en 2035 sa cible de réduction d'émissions de GES de 37,5 % par rapport à 1990.

Pour ce faire, le gouvernement a choisi d'adopter une approche pragmatique, équilibrée et responsable, qui conjugue l'économie et la lutte contre les changements climatiques.

Selon les modélisations réalisées dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031, les actions définies et financées permettront de réduire les émissions de GES au Québec de 32 % en 2035 par rapport à 1990.

Cela représente 82 % des réductions nécessaires pour atteindre la cible de 2035, comparativement à un scénario sans actions climatiques.

— Le Québec est donc sur la bonne voie pour atteindre son objectif, même si des actions additionnelles devront être mises en œuvre au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Québec continuera d'affirmer son leadership en matière de politiques climatiques, en poursuivant ses efforts vers son objectif de décarboner complètement son économie au cours des prochaines décennies.

Cette décarbonation du Québec mobilisera l'ensemble de la société et nécessitera l'adoption durable de pratiques sobres en carbone par tous ses acteurs, ce qui représentera une occasion de transformer la société et l'économie du Québec.

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX RISQUES INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION RÉELLE DES ÉMISSIONS

Les projections réalisées sont basées sur les plus récentes informations disponibles au 6 mars 2026, incluant les prévisions économiques et financières du budget 2026-2027.

Ces estimations reposent également sur différentes hypothèses qui comportent des risques susceptibles d'influencer l'évolution réelle des émissions et de l'économie.

Ces risques peuvent inclure :

- une évolution différente de l'**économie**, sous l'effet par exemple d'une inflation plus ou moins importante, de l'évolution des politiques commerciales américaines, d'une accentuation des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ou d'une faiblesse persistante des investissements des entreprises, dans un contexte d'incertitude importante;
- une **aggravation des tensions géopolitiques** à l'international, en particulier au Moyen-Orient, qui pourrait notamment se répercuter dans le prix des matières premières;
- les **phénomènes climatiques**, alors que les changements climatiques et des événements météorologiques inattendus peuvent entraîner des répercussions économiques importantes et favoriser une hausse du cours des produits de base;
- un développement plus ou moins rapide des **technologies de décarbonation**, notamment selon l'évolution des politiques climatiques à l'extérieur du Québec;
- des variations de la disponibilité et du coût des **énergies renouvelables** ainsi que **du prix du carbone** au Québec;
- le **degré d'engagement** des ménages et des entreprises du Québec dans la lutte contre les changements climatiques;
- le niveau d'**utilisation des budgets** consacrés à la lutte contre les changements climatiques, alors qu'une sous-utilisation pourrait ralentir la baisse des émissions de gaz à effet de serre;
- une **révision des données** utilisées dans les modèles de projection, celles-ci étant régulièrement mises à jour par les agences statistiques du Québec et du Canada.

ANNEXE 2 : LISTE DES ACTIONS MODÉLISÉES DANS LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

TABEAU 4

Principales actions définies et financées qui sont modélisées dans le scénario de référence

Global	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) ⁽¹⁾
Transports	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Roulez vert – Transportez vert – Écocamionnage – Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) – Programme fédéral pour l'abordabilité des véhicules électriques (PAVE) <p><u>Réglementation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Norme véhicules zéro émission (VZE) selon les assouplissements annoncés en septembre 2025 – Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence (15 % en 2030) et le carburant diesel (10 %) <p><u>Autres initiatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Électrification du parc d'autobus scolaires et des autobus urbains – Électrification du parc de véhicules gouvernemental – Accroissement de l'offre de services de transport collectif
Industrie	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – ÉcoPerformance – Bioénergies – Défi GES – Mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI) – Fonds stratégique pour l'innovation du gouvernement fédéral <p><u>Réglementation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur – Règlement sur les halocarbures – Règles d'allocation gratuite 2024-2030 pour les grandes entreprises industrielles dans le cadre du SPEDE, incluant la mise en consigne d'unités d'émission <p><u>Autre initiative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Approvisionnement énergétique d'origine renouvelable à 80 % pour les réseaux autonomes d'Hydro-Québec en 2030

(1) Inclut l'effet des modifications envisagées des règles de fonctionnement du SPEDE, qui sont en cours de développement.

TABLEAU 4

Principales actions définies et financées qui sont modélisées dans le scénario de référence (suite)

Bâtiments	<u>Programmes</u>
	– Chauffez vert
	– ÉcoPerformance (volets commercial et institutionnel)
	– Programme en efficacité énergétique d'Énergir
	– Valorisation des rejets thermiques
	– Performance énergétique des grands bâtiments (incluant les bâtiments de l'État)
	<u>Réglementation</u>
	– Règlement sur les appareils de chauffage au mazout pour le marché résidentiel
	– Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur
	<u>Autre initiative</u>
	– Soutien à la conversion du gaz naturel vers l'électricité et la biénergie pour la gestion de la pointe
Autres	<u>Agriculture</u>
	– Mesures et cible sur l'usage des engrais azotés du Plan d'agriculture durable
	– Développement, opérationnalisation et élargissement de l'usage des pratiques et des technologies qui réduisent les émissions de méthane des élevages
	– Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (effet de la biométhanisation agricole)
	<u>Matières résiduelles</u>
	– Stratégie de valorisation de la matière organique
	– Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

